



## A L'INTENTION de L'ENSEMBLE du Personnel du PHU8

Après concertation de l'ensemble des équipes de  
psychiatrie

le mot d'ordre général est : **ACTION !!!**  
et faire **ENTENDRE** l'ensemble de **NOS**  
**REVENDICATIONS**

Les syndicats CGT, FO, SUD invitent l'ensemble des professionnels  
de psychiatrie à une journée de grève et de mobilisation :

### **RASSEMBLEMENT**

**Mardi 9 Mai 2023 à partir de 14H30**

(Devant la chapelle de l'hôpital Saint Jacques)

Puis, si nous sommes en force,  
un départ en MANIFESTATION vers l'ARS

**Venez nombreuses et nombreux  
avec vos pancartes et revendications**

# L'union fera toujours la force !

## L'ENSEMBLE de **NOS REVENDICATIONS**

- L'arrêt des fermetures de lits d'hospitalisation et d'admission et la réouverture des lits déjà fermés
- L'embauche de nouveaux professionnels avec le remplacement de tous les arrêts de travail, des recrutements sur les postes vacants et l'augmentation des effectifs pour tous les métiers
- L'augmentation des effectifs de l'équipe de renfort et de suppléance pour permettre de répondre aux besoins (équipages, renforts dans les services, etc...),
- Le respect des missions des équipes de renfort et de suppléance
- Une gestion plus transparente et sécurisante des heures supplémentaires. L'embauche de personnel doit permettre un recours exceptionnel aux heures supplémentaires,
- La stagiairisation de tous les agents contractuels,
- L'amélioration de l'accès à la formation par un remplacement systématique dans les services ainsi qu'une formation suffisante pour permettre l'exercice de travail spécifique en psychiatrie,
- L'attribution de l'Indemnité Forfaitaire de Risque et de l'indemnité d'insalubrité à son taux maximum,
- La reconnaissance du travail de nuit avec une majoration conséquente des heures de nuit.
- La sécurisation des locaux dans les unités intra hospitalières (des portes d'entrée sécurisées dans tous les services, 2<sup>ème</sup> porte dans chaque pièce, etc...) et des locaux adaptés pour les prises en charge extrahospitalières
- Du matériel adapté et sécurisé (chariots de ménages sécurisés, DATI adaptés aux changements de position, géo localisables et avec talkie walkies, etc...)
- Des blouses non nominatives,
- Une resectorisation hors Saint-Jacques après un événement grave doit être privilégiée
- Suite à des événements graves, l'intervention systématique de la CUMP, un véritable suivi de la médecine de travail et du service des conditions de travail à court, moyen et long terme
- Des jours d'ASA suite à une situation de violence vécue par les professionnels
- Le dégel du point d'indice
- L'abrogation de la loi retraite